

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**MINISTERE DU PETROLE, DE L'ENERGIE ET DES MINES**

**PROJET D'APPUI AUX NÉGOCIATIONS DES PROJETS GAZIERS ET DE  
RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INSTITUTIONNELLES (PADG)**

**TERMES DE REFERENCE**

**Recrutement d'un consultant (firme) pour la réalisation d'une Évaluation  
Environnementale et Sociale Stratégique du Secteur des Hydrocarbures en Mauritanie  
(EESS)**

**I. CONTEXTE**

L'Accord de Coopération Inter-États (ACI) entre la Mauritanie et le Sénégal et l'Acte Additionnel relatif à la fiscalité ont été signés en décembre 2018 ce qui a permis aux opérateurs de déclarer la décision finale d'investissement (DFI) de la phase 1 du projet GTA. D'autre part, grâce à l'activité d'exploration croissante, d'autres projets pétroliers et gaziers pourraient voir le jour dans le court et moyen termes.

Le Gouvernement de la Mauritanie a reconnu l'importance de renforcer le cadre législatif et réglementaire et d'améliorer la gouvernance environnementale en réponse à la croissance rapide du secteur des hydrocarbures. La préparation d'une Évaluation Environnementale et Sociale Stratégique (EESS) est un instrument qui permet de garantir que le développement des hydrocarbures ait lieu de manière durable, en accord avec les meilleurs pratiques et standards environnementaux et sociaux internationaux.

Il est à noter qu'une évaluation environnementale stratégique a été réalisée en 2011 et qu'entretiens le secteur des Hydrocarbures s'est largement développé, en attirant les plus grands opérateurs pétroliers internationaux (Total, BP, Shell, Exxon Mobile) et en développant le champ GTA (arrivant à nos jours à 40%), situé entre la Mauritanie et le Sénégal.

Le groupe de la Banque Mondiale a accordé un don d'assistance technique au Gouvernement de la Mauritanie (Don No. IDA D2730-MR), avec comme objectif principal d'améliorer la capacité du gouvernement à faire progresser les négociations vers les décisions finales d'investissement dans le secteur gazier et jeter les bases de la contribution du secteur à l'économie grâce à un renforcement du cadre juridique et réglementaire.

Le travail prévu dans le cadre de ces termes de références sera financé par le Don précité.

**II. OBJECTIF**

L'objectif du Ministère du Pétrole des Mines et de l'Énergie (MPME) à travers cette mission est de sélectionner un consultant (firme) pour préparer une évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) pour le secteur des Hydrocarbures en Mauritanie, afin d'aider à atteindre les résultats de développement à long terme du pays en intégrant les aspects environnementaux, sociaux, les considérations de santé, de sûreté et de sécurité dans les politiques pétrolières et gazières, ainsi que leurs cadres réglementaire et économique.

Dans le cadre du développement des activités et du renforcement des capacités proposés pour les secteurs pétrolier et gazier, l'EESS fournira un examen sectoriel global des impacts potentiels, positifs et négatifs, et identifiera les gaps dans les réglementations, les capacités institutionnelles et mécanismes de consultation publique. L'EESS vise à être un cadre stratégique pour le renforcement de la durabilité environnementale et sociale du secteur pétrolier et gazier en Mauritanie, le renforcement de la capacité du pays à traiter les problèmes de santé et de sécurité dans ce secteur.

### **III. MISSIONS/ACTIVITÉS**

- a) Identifier les risques et les impacts sociaux et environnementaux qui pourraient être provoqués par le développement du secteur des hydrocarbures en Mauritanie, en évaluant l'étendue et la probabilité de ces impacts liés à l'augmentation des activités offshore et onshore ;
- b) Identifier les écarts entre les politiques de sauvegardes sanitaires, sécuritaires, environnementales et sociales de la Mauritanie et celles de la Banque Mondiale, permettant ainsi d'identifier et améliorer les actions de renforcement des capacités et de formation des parties prenantes concernés du suivi environnemental (Ministère de Pêche et de L'Économie Maritime, Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, SMHPM, Commission environnementale bilatérale, etc.) sur les thématiques de gestions des risques et des impacts sanitaires, sécuritaires, environnementaux et sociaux du secteur des hydrocarbures ;
- c) Proposer des recommandations afin d'éviter, gérer et/ou atténuer ces risques et impacts et faciliter l'intégration de ces mesures dans un ensemble cohérent de propositions légales et réglementaires, et de mesures de mise en œuvre.

Le résultat attendu de l'EESS consistera en une série de mesures concrètes concernant le secteur des hydrocarbures afin de répondre aux besoins en matière de protection environnementale, d'assurer le bien-être des populations locales, et d'identifier clairement les responsabilités institutionnelles, administrative du gouvernement, du secteur privé et de la société civile ainsi que les collectivités territoriales.

Le consultant élaborera l'EESS conformément aux exigences du cadre environnemental et social de la Banque Mondiale en six phases : cadrage ; description du cadre réglementaire et institutionnel, et évaluation des capacités ; identification des risques et des impacts liés à la santé, la sécurité, l'environnement et le social ; atténuation et surveillance ; formulation de recommandation ; consultations finales, examen et approbation de l'EESS.

## 1. Cadrage

L'objectif du cadrage est de définir le contenu et la méthodologie de l'EES, d'inclure les contributions des parties prenantes, sur la base de l'examen préliminaire par le consultant des informations pertinentes, y compris, mais sans s'y limiter :

- Expérience de la gestion des impacts environnementaux et sociaux dans le secteur ;
- Planification, politiques et stratégies en cours dans le secteur du pétrole et du gaz (onshore et offshore) en Mauritanie ;
- Cadre juridique, réglementaire et contractuel existant pour le secteur du pétrole et du gaz mauritanien, y compris les projets de législation / réglementation en cours d'élaboration ;
- Cadre stratégique existant pour la Mauritanie, y compris les politiques macro-économiques, en lien avec les choix et orientations du pays en ce qui concerne ses politiques d'investissements spécifiques ;
- Données sur les industries à fort potentiel de croissance, qui pourraient émerger du développement de l'exploitation pétrolière et gazière, et qui sont susceptibles d'avoir des impacts environnementaux et / ou sociaux.

Dans le cadre de la phase de cadrage, le consultant devra :

- Examiner les études d'impact environnementales et sociales (EIES), les plans de gestion environnementaux (PGE) et les évaluations environnementales les plus pertinentes de différents projets touchant l'environnement marin (offshore) et terrestre (onshore), au cours des 8 dernières années ;
- Identifier les objectifs stratégiques à atteindre dans l'évaluation environnementale et sociale (par exemple, qualité de l'eau, qualité de l'air, géologie et sols, biodiversité, ressources marines, activités socio-économiques, côtières, etc.) ;
- Préparer des cartes des zones les plus susceptibles d'être affectées par les activités proposées et prévues du secteur des hydrocarbures ; et identifier les caractéristiques environnementales et sociales de ces zones, en identifiant les écosystèmes sensibles, les zones protégées, les zones à haute valeur de biodiversité, les espèces en danger, les zones potentiellement occupées ou utilisées ;
- Mener une évaluation préliminaire des pêcheries pour aider à comprendre les types d'impacts qui pourraient être ressentis par les activités du Pétrole et du gaz sur les communautés de pêcheurs et le niveau d'engagement qui serait nécessaire pour éviter les conflits potentiels. Cela doit inclure une carte des zones de pêche qui peuvent être superposées avec les zones susceptibles d'être affectées par les activités du Pétrole et du gaz. Cela devrait également inclure les revenus moyens au niveau individuel provenant des activités de pêche artisanale ;
- Identifier les problèmes perçus, en rapport avec le développement du pétrole et du gaz et son impact économique sur les communautés locales et les groupes vulnérables ;
- Identifier et cartographier les principaux acteurs du secteur pétrolier et gazier, y compris les communautés locales et les groupes vulnérables, qui devraient être consultés. L'objectif est d'améliorer la compréhension des intérêts, des préoccupations et des incitations des parties prenantes, d'identifier les principaux facteurs et obstacles, et de définir les options stratégiques et les thématiques à examiner. Le consultant décrira la méthodologie et les ressources qui seront nécessaires pour identifier et

cartographier les parties prenantes. Une bonne implication des parties prenantes nécessite, entre autres :

- Impliquer activement les experts locaux et les leaders d'opinion dans le processus de l'EESS ;
- Utilisation d'un langage compréhensible et approprié / non technique ;
- Sensibiliser et encourager la participation du public ;
- Mener les actions autour des engagements du secteur, sur les lieux des parties prenantes concernées (communautés), faciliter le transport quand cela est nécessaire, et bien organiser les incitations participatives ;
- Préparer un projet de rapport couvrant le champ d'application proposé de l'EESS, la table des matières du rapport (y compris les annexes), le calendrier et la méthodologie de conduite des travaux et les plans de consultation des parties prenantes ;
- Organiser des ateliers de cadrage. Les EESS sont des processus participatifs qui seront consultés / validés avec les parties prenantes, à la fois pour développer la compréhension et l'appropriation du processus et pour obtenir des contributions enrichissantes. En conséquence, il y aura plusieurs ateliers et visites de sites dans les zones dédiées aux activités pétrolières et gazières du pays. Le nombre d'ateliers et leurs emplacements seront déterminés en accord avec le département concerné. Les ateliers impliqueront les parties prenantes, y compris les représentants des pêcheries, des transports, des aires protégées, des groupes industriels, des ONG concernées, des élus ;
- Préparer le rapport de cadrage final, incorporant les résultats de l'atelier, pour examen par : le Département en charge, les autres administrations concernées et la Banque Mondiale, afin de s'assurer que l'EESS est adaptée au contexte mauritanien et conforme aux bonnes pratiques internationales. Le rapport de cadrage servira de rapport initial du consultant et devrait donc inclure :
  - Le champ d'application de l'EESS, c'est-à-dire une vision commune sur les risques, impacts, objectifs ainsi que les alternatives liées aux aspects environnementaux, sociaux, de sécurité et de santé au travail ;
  - La table des matières du rapport EESS ;
  - Le calendrier et la méthodologie de réalisation des travaux, les dispositions institutionnelles et le calendrier convenus avec le département en charge du pétrole et du gaz, les autres administrations concernées, et la Banque Mondiale pour mener à bien l'EESS ;
  - Le plan de travail de l'EESS décrivant les principales activités de collecte et d'analyse des données ;
  - Les plans de consultations des parties prenantes ;
  - Les livrables attendus et le calendrier des rapports à soumettre au département en charge et à la Banque Mondiale ;
  - Le(s) mécanisme(s) de suivi de la mise en œuvre des recommandations et du plan d'action de l'EESS, et la marche à suivre convenue en cas d'effets imprévus.

La phase de cadrage devrait nécessiter huit (8) semaines (c'est une estimation).

## **2. Description du cadre réglementaire et institutionnel, et évaluation des capacités**

Au cours de cette phase, le consultant devra :

- Compiler et décrire les politiques, lois, réglementations et directives pertinentes en matière environnementale, sociale, de sécurité et de santé au travail en Mauritanie pour le secteur du pétrole et du gaz, y compris les exigences relatives aux autorisations environnementales. Cela comprend également :
  - Les exigences existantes en matière de santé, sécurité, environnement et social au travail qui sont incluses dans les contrats de partage de production pétrolière et gazière avec l'État ;
- Identifier les institutions responsables de la gouvernance du secteur pétrolier et gazier, et recueillir des informations sur :
  - Les mandats et responsabilités des décideurs et des autorités compétentes pour autoriser, surveiller et faire appliquer les réglementations environnementales, sociale, de santé et de sécurité au travail dans le secteur pétrolier et gazier ;
  - La coordination entre les activités du pétrole et du gaz, la gestion de l'environnement et des ressources naturelles, la santé et la sécurité au travail et les institutions d'intervention d'urgence ;
  - Les dépenses du secteur et des institutions environnementales pour la réglementation environnementale et sociale, et son application dans le secteur ;
  - L'adéquation du système d'EIE en Mauritanie, et identification des lacunes potentielles dans l'autorisation environnementale, l'examen de l'EIE et le suivi de l'application de l'EIE ;
  - La capacité des institutions aux niveaux central et local à résoudre les controverses entre les activités pétrolières et gazières dans les sites offshore et onshore et les pêcheurs ainsi que les propriétaires fonciers et / ou les utilisateurs des terres. Cela devrait également prendre en compte d'éventuelles controverses impliquant des personnes ayant un attachement collectif à la terre ;
  - Les mécanismes (le cas échéant) pour la distribution sociale des avantages aux personnes affectées, et faire des recommandations pour les améliorer.
- Évaluer la capacité organisationnelle et institutionnelle des parties prenantes (y compris les communautés locales) et des populations vulnérables affectées par les activités dans le secteur pétrolier et gazier ;
- Évaluer – sur la base des études d'impact sur l'environnement et des études de cas existantes, des entretiens approfondis avec les principales parties prenantes individuelles et de l'expérience du secteur pétrolier international – l'adéquation des cadres juridiques et institutionnels existants et la capacité des institutions gouvernementales concernées par le secteur pétrolier et gazier et les organisations non gouvernementales aux niveau national et communautaire pour faire face aux impacts potentiels du développement du pétrole et du gaz.

Le consultant mènera une série de consultations sur le premier rapport intermédiaire dans le cadre d'ateliers nationaux. Les ateliers doivent servir à saisir les perceptions et les contributions des parties prenantes concernées sur les priorités sur la santé, la sécurité, l'environnement et le social liées au secteur du pétrole et du gaz, et sur les interventions ou politiques gouvernementales proposées correspondantes nécessaires pour y répondre. Le consultant doit s'assurer que les perceptions des parties prenantes vulnérables sont prises en compte et intégrées à l'analyse.

### **3. Identification des risques liés à la santé, la sécurité, l'environnement et le social**

Dans cette phase, le consultant devra :

- Identifier et évaluer les conséquences et les risques environnementaux et sociaux, y compris les risques liés au changement climatique associés aux développements existants et aux plans d'investissement dans le secteur du pétrole et du gaz, ainsi que les risques et problèmes de sécurité et de santé communautaires et professionnels pertinents pour le secteur ;
- Identifier et cartographier les zones géographiques qui seront incluses dans l'évaluation de base de l'EESS ;
- Développer des critères pour hiérarchiser les questions de santé, de sécurité, sur l'environnement et le social dans le contexte de la Mauritanie pour le secteur du pétrole et du gaz. Dans la mesure du possible, ces critères doivent permettre une quantification pour comparer objectivement et catégoriser les problèmes concurrents ;
- Identifier et analyser les impacts et opportunités potentiels spécifiques au genre dans le secteur du pétrole et du gaz – y compris la manière dont les hommes et les femmes peuvent expérimenter différemment les risques et les avantages du secteur ;
- Les questions stratégiques de santé, sécurité, environnemental et social suivantes, liées à l'augmentation des activités du secteur privé dans le secteur du pétrole et du gaz doivent être étudiées :
  - Pétrole et gaz offshore : effets des levées sismiques et des expositions aux énergies sonores sous-marine sur les zones biologiques d'importance ; élimination des fluides de forage et des déblais de forage ; dans les puits éprouvés, l'élimination de grandes quantités d'eau de formation produite ; les impacts environnementaux et sociaux associés à la construction et à l'exploitation des installations de soutien côtières telles que les ports, les routes d'accès, les installations de traitement, l'élimination des déchets en mer, l'incinération des déchets en mer ; impacts directs et indirects sur la pêche (industrielle et artisanale) ; les conséquences sur les habitats marins et les fonctions écologiques de (i) l'augmentation de la turbidité de l'eau résultant de la perturbation des sédiments benthiques, et (ii) des déversements accidentels ; effets sur le paysage, le tourisme, les communautés de pêcheurs et les valeurs commerciales du littoral touché ;
  - Pétrole et gaz onshore : principales sources de risques potentiels : installations qui entraînent des demandes accrues de conversion des terres, émissions potentielles de GES liées à la conversion de l'utilisation des terres, demande accrue d'eau et d'eau potable, perte de biodiversité ; transformation des écosystèmes naturels et perte conséquente de services environnementaux associés à ces écosystèmes ; augmentation des GES face à une éventuelle déforestation des écosystèmes forestiers ; augmentation de la consommation et de la contamination de l'eau ; conflits sociaux éventuels sur l'accès aux ressources locales ; sécurité des communautés ; Routes d'accès et infrastructures associées au défrichage de sites, perte de biodiversité, fragmentation des habitats, réinstallation et perte de moyens de subsistance, sécurité des communautés ; Installations d'usines de traitement et développement des installations pétrochimiques associées (rejet de contaminants ; pollution de l'air et de l'eau ; impacts des déversements accidentels ; sécurité des collectivités) ;
  - En ce qui concerne la préparation aux déversements d'hydrocarbures, les interventions d'urgence et la gestion des crises, identifier les agences gouvernementales existantes en Mauritanie ayant ces responsabilités (mandats,

rôles et responsabilités définis), et la capacité intégrée existante (ou le manque de celle-ci) pour la planification d'urgence et la réponse aux événements du secteur pétrolier et gazier ;

- Examiner les impacts potentiels sur les habitats naturels importants, les fonctions écologiques qu'ils remplissent, le degré de menaces pesant sur les sites et les priorités de conservation. Envisager les perturbations des voies de migration de la faune et les habitats en raison de la pollution sonore, du trafic et des clôtures ; les déversements d'hydrocarbures sur les sites de forage terrestres et extracôtiers ; les changements du paysage ; l'érosion des plates-formes de puits et des routes ; brume, produits chimiques toxiques et pollution de l'air et de l'eau par la poussière ; torchage de gaz et effets de la pollution lumineuse sur les écosystèmes de la faune.
- Tenir compte des impacts potentiels cumulatifs/ synergiques/ secondaires, des impacts induits ainsi que des impacts des développements individuels dans le secteur du pétrole et du gaz à court, moyen et long terme ;
- Fournir un résumé des impacts potentiels stratégiques des développements actuels et proposés dans le secteur du pétrole et du gaz, sur les services écosystémiques et les composantes environnementales et sociales valorisées identifiées, y compris :
  - Les services d'approvisionnement, qui sont les produits que les gens obtiennent des écosystèmes ;
  - Services de régulation, qui sont les avantages que les gens tirent de la régulation des processus écosystémiques tels que le contrôle des crues et la régulation du climat ;
  - Les services culturels, qui sont des avantages non matériels que les gens tirent des écosystèmes tels que les avantages récréatifs, esthétiques et spirituels ; et
  - Services de soutien, qui sont des processus naturels qui maintiennent d'autres services, y compris le cycle des nutriments et la photosynthèse qui soutiennent les trois catégories ci-dessus.

#### **4. Atténuation et surveillance**

Le consultant identifiera les mesures d'atténuation potentielles et les exigences de surveillance pour chaque impact stratégique potentiel. Ces mesures d'atténuation des impacts stratégiques dans le secteur des Hydrocarbures peuvent inclure, entre autres :

- Mise en œuvre d'une législation appropriée, y compris des normes légales de rejet environnemental pour les émissions dans l'air, l'eau et le sol ;
- Mise en place de mécanismes de participation du public ;
- Organisation institutionnelle révisée, rationalisation et clarification de la responsabilité environnementale ;
- Création de nouvelles agences gouvernementales et / ou renforcement d'agences gouvernementales spécifiques ;
- Examen des mécanismes d'autorisation environnementale et sociale ;
- Application des meilleures pratiques internationales en matière d'environnement, de social, de santé et de sécurité, et de normes opérationnelles pour le secteur ;
- Création d'aires protégées ou de zones d'exclusion (zones tampons) ;
- Création de mécanismes de répartition sociale des bénéfices, redevances, etc. ;
- Des indicateurs spécifiques peuvent être sélectionnés pour permettre le suivi de l'efficacité des mesures d'atténuation proposées. L'indicateur peut être simple ou

combiné (indice complexe) comme des indices établis, par ex. représentant la réduction de la pauvreté, les espèces d'oiseaux migrateurs, la qualité de l'eau, etc.

## 5. Formulation de recommandations

Sur la base de l'analyse et de l'engagement des parties prenantes menées au cours des phases précédentes, le consultant identifiera les changements ou ajouts nécessaires aux politiques, lois, règlements et lignes directrices pour combler les lacunes identifiées. L'EESS envisagera différentes manières de combler ces lacunes en tenant compte du contexte mauritanien et proposera une matrice politique, législative et réglementaire comprenant des recommandations et un plan d'action pour leur mise en œuvre et leur suivi. Les priorités pourraient être structurées en termes immédiats, à court terme (1 à 2 ans) et à moyen terme (3 à 5 ans), y compris l'estimation des coûts du plan d'action. Les objectifs du plan d'action EESS sont les suivants :

- Présenter une série de recommandations découlant des principales conclusions de l'EESS, y compris des orientations sur :
  - Les besoins de renforcement des capacités des autorités compétentes de l'administration publique ;
  - Les changements ou des ajouts à la structure institutionnelle et aux normes environnementales et sociales existantes en Mauritanie pour le secteur du pétrole et du gaz ;
  - Les problèmes techniques tels que :
    - Identification des installations et projets associés au cours des différentes phases de développement des activités pétrolières et gazières typiques (ex. sismique, forage d'exploration, évaluation, développement et construction, production, transport, commercialisation, démantèlement) ;
    - Identification et gestion des impacts et effets cumulatifs/ synergiques/ secondaires ;
    - Analyses alternatives (ex. localisation, technologie, gestion, optimisation) ;
    - Screening des projets potentiels de réinstallation involontaire ;
    - Dépistages des impacts sur les groupes vulnérables et autres communautés locales, et actions pour renforcer la résolution des conflits ;
    - Développement de plans de gestion environnementale et sociale exploitables qui peuvent être opérationnalisés (y compris des indicateurs quantitatifs à mesurer objectivement) ;
- Suggérer un calendrier prioritaire pour la mise en œuvre des recommandations ;
- Identifier l'agence gouvernementale de la mise en œuvre ;
- Fournir certains coûts préliminaires qui devront être confirmés et ajustés par les autorités gouvernementales compétentes ;
- Fournir aux parties prenantes des opportunités suffisantes de suivi et de suivi de la mise en œuvre des mesures prioritaires pour protéger la composante environnementale et sociale valorisée et les services



écosystémiques stratégiques à la lumière du développement du secteur du pétrole et du gaz.

## **6. Consultations finales, examens et approbation**

Le consultant combinera les rapports intermédiaires, les éléments clés du rapport de cadrage et l'ensemble des commentaires reçus du département en charge du pétrole et du gaz, d'autres parties prenantes concernées et de la Banque Mondiale dans un rapport provisoire. Ce rapport provisoire doit être diffusé par le département. Le rapport provisoire doit être accompagné d'un résumé en Arabe.

Le consultant présentera le rapport provisoire lors de quatre (4) ateliers – un national (Nouakchott) et trois (3) régionaux dans des lieux à convenir avec le Client. L'objectif principal des ateliers est d'obtenir les commentaires des parties prenantes sur l'EESS..

L'organisation de ces ateliers dépendra de l'évolution de la situation sanitaire, et des ateliers par vidéo-conférence pourraient être organisés si les restrictions de déplacements empêchent l'organisation d'ateliers physiques mais tout changement devrait obtenir l'accord du Client.

A la suite des ateliers, le consultant révisera le rapport provisoire en fonction des contributions des parties prenantes, documentera les consultations et leurs résultats dans le rapport, et soumettra un rapport final au Client pour examen et approbation. Le Consultant enverra aussi une copie de ce rapport à la Banque Mondiale pour commentaires et observations.

Le consultant préparera le rapport final, intégrant les révisions suggérées par le Client et la Banque Mondiale.

Le consultant peut être appelé à participer à des discussions de suivi nécessaires pour diffuser et expliquer davantage les conclusions et recommandations de l'EESS, en particulier au gouvernement mauritanien, à ses institutions et à la Banque Mondiale.

## **7. Plan de formation**

Pendant toutes les phases détaillées ci-dessus (1 à 6), le consultant est censé de soutenir les efforts de renforcement des capacités des parties prenantes, y compris les responsables du Gouvernement et les collectivités locales, à travers des formations dans la gestion durable du secteur du pétrole et du gaz.

## **IV. LIVRABLES ET CALENDRIER**

### **• Calendrier**

Après la notification du marché, l'exécution de la mission commencera dès la transmission par le Client de l'ordre du service et la durée du contrat neuf (9) mois.

- **Livrables**

Pour cette mission, les livrables attendus correspondent aux activités décrites aux points 1 à 6 de la section III et sont les suivants :

- Rapport de démarrage présenté et adopté lors de l'atelier de démarrage de la mission ;
- Rapport de cadrage provisoire : un mois après l'atelier de démarrage de la mission ;
- Rapport de cadrage final incorporant les résultats de l'atelier de cadrage : deux mois après l'atelier de démarrage de la mission ;
- Rapport provisoire de l'EESS : 5 mois après l'atelier de démarrage de la mission ;
- Rapport provisoire final intégrant les résultats des quatre (4) ateliers (un national (Nouakchott) et trois (3) régionaux) et tous les autres commentaires : 7 mois après l'atelier de démarrage de la mission ;
- Rapport final intégrant les observations sur le rapport provisoire ainsi que les rapports de formation : 8 mois après l'atelier de démarrage de la mission ;

Ces produits livrables peuvent être sujets à des changements en fonction des exigences du client.

Tous les produits livrables sous forme électronique et papier seront requis en anglais et en français avec un résumé en arabe, et seront soumis au client pour examen et approbation dans les délais fixés.

Tout au long de la mission, le consultant maximisera les opportunités de transfert de connaissances sur les bonnes pratiques internationales afin d'augmenter la capacité du département chargé du pétrole et du gaz, et du département chargé de l'environnement, ainsi que d'autres institutions concernées. Les produits livrables de l'EESS devraient fournir les informations nécessaires aux politiques (nationales et locales) et aux réglementations, nécessaire à un bon positionnement des institutions en charge de l'élaboration des politiques et de la réglementation du secteur du pétrole et du gaz.

## **V. PROFIL DU CONSULTANT ET PERSONNEL CLÉ REQUIS**

Le consultant devra être une firme, ayant de l'expérience dans la conduite des EESS pour l'industrie du pétrole et du gaz, et dans l'évaluation et la résolution des questions de politique et de réglementation relatives à l'environnement, au social, à la sécurité et à la santé dans le cadre du développement du secteur du Pétrole et du Gaz. Le personnel clé minimum pour cette mission est constituée des experts suivants :

### **1. Chef d'équipe**

Le chef d'équipe doit avoir une grande expérience de travail avec des équipes polyvalentes et d'excellentes compétences en matière de planification, d'organisation et de communication avec la capacité de guider des équipes techniques multidisciplinaires. Le chef d'équipe

proposé pour la mission doit posséder un diplôme d'études supérieures (Bac +5) et avoir une expérience confirmée, idéalement 10 ans, dans le domaine de la santé, de la sécurité et de l'environnement (HSE), ce qui devrait inclure une expérience dans la conduite de EESS, et avoir conduit au moins deux missions satisfaisantes en EESS ou EIES dans le secteur Pétrole et Gaz. Des missions satisfaisantes additionnelles en EESS ou EIES dans le secteur Pétrole et Gaz seront un plus.

## **2. Spécialistes de l'environnement**

C'est un professionnel international de l'environnement, titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (Ingénieur ou un autre diplôme Bac+5) dans le domaine de l'Environnement ou équivalent. Il doit avoir une expérience professionnelle confirmée, idéalement 10 ans, dans le secteur international du pétrole et du gaz naturel onshore et offshore, avoir une très bonne connaissance et être familiarisé avec les meilleures pratiques de l'industrie internationale du pétrole et du gaz naturel (y compris IPIECA - International Petroleum Industry Environmental Conservation Association), le Cadre environnemental et social de la Banque mondiale, les Directives EHS générales et les Directives pour le secteur pétrolier et gazier et les infrastructures du Groupe de la Banque mondiale; les normes de performance IFC 2012, ISO 14001 et OHSAS 18001 ou ISO 45001 - Santé et sécurité au travail. Il doit avoir effectué au moins une évaluation environnementale et sociale satisfaisante de projets pétroliers. Des missions satisfaisantes additionnelles en évaluation environnementale et sociale de projets pétroliers seront un plus.

## **3. Spécialistes de l'évaluation sociale**

C'est un professionnel international de l'environnement, titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur (diplôme Bac+5) en sociologie, anthropologie, économie des ressources naturelles ou équivalent. Ce Consultant doit disposer d'une expérience professionnelle confirmée, idéalement 10 ans, dont une partie significative, idéalement 5 ans, dans le secteur Pétrole et Gaz. Le spécialiste social devra avoir aussi une expérience confirmée dans la prestation de services de conseil axés sur les aspects humains et socio-économiques de la gestion des ressources naturelles à travers l'évaluation d'impact, le suivi, la politique environnementale et les processus décisionnels participatifs. Doit être très bien informé et familier avec les meilleures pratiques internationales de l'industrie pétrolière et gazière, y compris IPIECA ; le Cadre environnemental et sociale de la Banque mondiale, les directives EHS de la Banque mondiale ; les normes de performance IFC 2012 et ISO 26000 ISO 45001 - Santé et sécurité au travail et ISO 26000 - Responsabilité sociale. Il doit avoir participé au moins à une évaluation environnementale et sociale satisfaisante de projets pétroliers. Des missions satisfaisantes additionnelles en évaluation environnementale et sociale de projets pétroliers seront un plus

## **4. Spécialiste de la sécurité et de la santé au travail**

Un spécialiste de la sécurité et de la santé au travail (Master en sécurité et santé) ayant au moins dix ans d'expérience professionnelle dans le secteur international du pétrole et du gaz naturel (onshore and offshore). Il doit avoir une bonne connaissance des meilleures pratiques internationales de l'industrie du pétrole et du gaz naturel, notamment l'OGP (International Association of Oil & Gas Producers), l'IPIECA, les Directrices générales et les Directives EHS du Groupe de la Banque mondiale pour le secteur et les infrastructures du pétrole et du gaz, et OHSAS 18001.

### **5. Ingénieur pétrolier**

Cet expert doit être titulaire d'un diplôme d'ingénieur ou de Master (bac+5) dans le domaine pétrolier. Il doit aussi disposer d'une expérience confirmée de 10 ans, dans l'industrie pétrolière, avec une expérience spécifique en exploration (sismique et forage), en évaluation, développement et extraction, traitement et transmission.

### **6. Juriste**

Cet expert doit être titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur en droit. Il doit avoir une expérience confirmée en droit de l'environnement, en particulier dans les procédures et réglementations environnementales. Il doit aussi connaître la législation du secteur des hydrocarbures en Mauritanie.

### **Obligation des experts en termes de renforcement des capacités**

Chaque spécialiste international précité doit être jumelé à un spécialiste local de l'environnement ayant une bonne expérience, idéalement cinq ans, en évaluation d'impact environnemental et social (EIES). Le spécialiste local doit être très bien familiarisé avec les politiques et réglementations environnementales en vigueur en Mauritanie.

Le Consultant est toutefois invité à proposer d'autres compétences jugées appropriées pour répondre aux besoins de la mission.

## **VI. MODALITÉS D'EXÉCUTION**

- Le Consultant mobilisera par ses soins tous les moyens logistiques nécessaires à la réalisation de la mission, y compris les infrastructures nécessaires pour la revue des modèles, la reproduction et l'impression des documents ;
- Le point focal du Gouvernement mettra la documentation existante sur le projet et tout autre document jugé pertinent, à la disposition de l'expert principal désigné par le Consultant, et sera chargé de l'organisation des réunions avec l'opérateur du projet en cas de besoin. Toutefois, le Consultant sera seul responsable de la collecte des

informations nécessaires au travail de benchmark et de la recherche documentaire permettant de motiver et appuyer ses avis et recommandations dans le cadre de la mission ;

- Tous les rapports, notes et correspondances fournis dans le cadre de la présente mission seront transmis au point focal du Gouvernement. Tous les rapports seront considérés comme une propriété des autorités mauritaniennes ;
- Il est prévu que le travail soit effectué principalement dans le bureau du Consultant. Il n'y a pas de services, installations et biens à mettre à disposition du Consultant par le Client pour la réalisation de cette mission ;
- Si la situation pandémique le permet, des missions en Mauritanie sont à prévoir dans le cadre de ce contrat pour en particulier le renforcement des capacités des équipes du client.

## **VII. CONFLIT D'INTÉRÊT**

Le Consultant est tenu de divulguer tout conflit d'intérêt réel, apparent ou potentiel découlant d'autres missions. Lorsque le Consultant représente actuellement une partie ou des parties prenantes potentielles qui créeraient un conflit d'intérêt ou dans la mesure où un conflit d'intérêt pourrait survenir à l'avenir, le Consultant doit détailler toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour éviter les conflits d'intérêt en rapport avec l'exécution de cette mission.

## **VIII. CONFIDENTIALITÉ**

Le Consultant est tenu de garder confidentielles toutes les informations reçues, recueillies ou communiquées, directement ou indirectement, par les autorités, agences, ministères, la Banque mondiale ou d'autres parties prenantes, ainsi que toutes les copies ou analyses qu'il a faites, ou qui ont été faites par des tiers, sur la base de ces informations (collectivement, le matériel). Le Consultant utilisera le matériel exclusivement pour fournir les services décrits dans les présents termes de référence. Les obligations de confidentialité ne s'appliquent pas aux informations du domaine public.